



Deux habitants de la rue des Remparts dénoncent le site d'Holcim Noville, trop bruyant aux yeux de la loi. CHANTAL DERVEY

Des riverains courroucés par les nuisances d'Holcim

Villeneuve

La centrale à béton dépasse les normes en matière de bruit. Appelé au secours, le Canton somme la société de corriger le tir avant le 31 mai

Karim Di Matteo

Bénédicte Graille et ses trois enfants ont littéralement «flashé» sur leur future maison, en 2010, quand ils ont découvert les plans du quartier de l'Orée du lac, à la rue des Remparts, à la sortie de Villeneuve, côté Noville. Un joli duplex cosy, à 100 mètres du lac, un petit jardin, le tout en bordure de l'Eau Froide: le rêve. Il ne reste alors que deux lots disponibles, et la famille saute sur l'occasion.

La bétonnière d'Holcim, juste de l'autre côté du cours d'eau, déjà sur territoire de Noville, la maman l'avait évidemment vue. Sauf qu'elle ne s'est pas inquiétée. D'ailleurs, elle ne constate rien de terrible lors de ses passages en journée sur le chantier de son futur domicile. Pas plus que Daniel Masson, son voisin, qui a acheté à la même période. «Il y avait les chantiers d'autres maisons du quartier, on ne savait pas précisé-

ment d'où venait le bruit, explique-t-il. Qui plus est, je parlais du principe que des normes existent et qu'elles sont faites pour être respectées. J'ai fait confiance au système.»

Dépassements importants

Arrive la belle saison et le plaisir de vivre avec les fenêtres ouvertes. Et là, c'est la douche froide. Les déchargements de gravier, les camions qui se remplissent de béton, le tapis roulant pour les matériaux acheminés à la tour, les klaxons des véhicules, la sirène de l'usine. «C'est devenu l'enfer! commente Bénédicte Graille. En semaine, dans le jardin, il fallait hausser la voix pour s'entendre durant les repas de midi. Et on est des fois réveillés avant 7 h le matin en semaine.» Daniel Masson enchaîne: «Je travaille depuis chez moi et il est parfois impossible de passer un coup de téléphone avec les fenêtres ouvertes. Nous avons acheté ici pour que les enfants puissent jouer dans le jardin et je me retrouve à devoir les emmener au lac pour un peu de tranquillité.»

Les deux Villenuevois ne l'entendent pas de cette oreille et appellent la Commune au secours. En vain: «Comme le site d'Holcim se trouve sur le territoire de Noville, c'était un ping-pong incessant entre les deux communes

pour enfin qu'on nous renvoie vers le Canton.»

Ce dernier effectue les premiers contrôles en mai 2014 et établit «des dépassements conséquents de décibels» dans ses conclusions de février 2015: de 7,2 décibels en journée et de 12,4 décibels de nuit. «Non seulement les valeurs limites d'immission (*ndlr: concentration de pollution, ici sonore, dans l'air*) ne sont pas respectées, de jour comme de nuit, mais les valeurs d'alarme durant la journée sont également dépassées de 2,2 décibels, précise Clive Muller, chef de la division air, cli-

long? «Un tel calcul nécessite des informations de l'entreprise qu'elle ne nous a fait parvenir qu'à l'automne», justifie Clive Muller. Un retard qui conforte Daniel Masson dans l'idée que «Holcim a joué la montre et continue de le faire».

Délais non respectés

D'autant qu'au terme du délai du 30 septembre 2015 établi par la DGE, rien de ce qui avait été convenu n'a été entrepris: ni panneaux phoniques mobiles ni rideau phonique du côté de l'Eau Froide, et les horaires de 7 h à 19 h ne sont pas toujours respectés. A la suite de nouvelles réclamations des riverains, une nouvelle sommation parvient à Holcim en janvier 2016, puis une mise en demeure en mars avec le délai du 31 mai. En cas de non-respect de la directive, l'affaire passera en mains de la préfète, qui n'est autre que l'ancienne syndique de Villeneuve.

Pour Bénédicte Graille et Daniel Masson, une nouvelle période d'attente et d'espoirs commence. «Mais je n'y crois que moyennement, lance Daniel. Je ne sens pas une grande volonté d'Holcim de changer quoi que ce soit.»

Il a été impossible d'établir un contact direct avec le directeur d'Holcim Noville, actuellement à l'étranger.

«Outre les valeurs limites d'immission, les valeurs d'alarme ne sont pas respectées durant la journée»

Clive Muller Chef de division à la Direction générale de l'environnement

mat et risques technologiques à la Direction générale de l'environnement (DGE). Ce n'est pas admissible.»

De mai 2014 à février 2015 pour obtenir ces données. Pourquoi si